



BUDGET LES MONGEAYS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

sur le compte financier unique de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALS DE SAINTONGE

BUDGET ZA LES MONGEAYS

Séance du 10 Mars 2025

Convocation du

Nombre de membres en exercice :
 Nombre de membres présents :
 Nombre de suffrages exprimés :
 Votes Contre Pour Abstention

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de M. BIELKA Gérard, délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2024, dressé par M. Jean-Claude GODINEAU, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
		37 522,26
Opérations de l'exercice	35 667,90	35 668,24
Totaux	35 667,90	73 190,50
Résultat de clôture		37 522,60

INVESTISSEMENT	
Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
34 980,01	
35 667,90	34 980,01
70 647,91	34 980,01
-35 667,90	

ENSEMBLE	
Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
34 980,01	37 522,26
71 335,80	70 648,25
106 315,81	108 170,51
	1 854,70

Besoin de financement
 Excédent financement
 Restes à réaliser
 Besoin de financement
 Excédent de financement des restes à réaliser
 Besoin total financement
 Excédent financement

-35 667,90	
00,00	
-35 667,90	
37 522,60	

Au compte 1068 (investissement) : excédent de fonctionnement capitalisé
 Au compte 002 (fonctionnement) : déficit de fonctionnement reporté

2° considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

3° constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

4° reconnaît la sincérité des restes à réaliser

5° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

Pour expédition conforme,
 Le Président,
 Jean-Claude GODINEAU